

DECISION DU 26/08/2025
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE LA DIRECTION COMPTABLE ET
FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

L'AGENT COMPTABLE DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE
PAR INTERIM,

Vu le décret n°2010-1009 du 30 août 2010 portant organisation administrative et financière de
l'Etablissement national des invalides de la marine ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vue la décision n°3 du 27 mars 2025 portant organisation de l'Etablissement national des
invalides de la marine ;

Vu l'arrêté de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, de la ministre de
la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et de la ministre
auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargée des comptes publics, en date du 14 août 2025 portant nomination de Madame Ndeye
Fatou SENE, agent comptable par intérim de l'Etablissement national des invalides de la
marine du 26 au 31 août 2025 ;

Par acte sous seing privé, j'ai, avec l'agrément du directeur de l'établissement, donné mandat
de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec
moi, les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, aux personnes ci-dessous
mentionnées et dans les limites indiquées.

Vous trouverez, en regard des noms de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des
Comptes, un spécimen de leur signature à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la
mienne.

1. DELEGATIONS GENERALES :

Signature et paraphes

a)	Monsieur Josselin NEYROLLES , Fondé de pouvoir, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, de suppléer Madame Ndeye Fatou SENE , agent comptable par intérim dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.	signé
b)	Madame Cécilia VERDURE épouse CREPIN , responsable du Département Recouvrement, Abus, Fautes et Fraudes (DRAFF), reçoit mandat de signer les documents entrant dans le cadre de ses attributions et de ses responsabilités, et, en cas d'absence ou d'empêchement , de Monsieur Josselin NEYROLLES , Fondé de pouvoir, responsable du Département Maitrise des Risques (DMDR), et de les suppléer dans l'exercice de leurs fonctions et de signer, seul ou concurremment, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent.	signé

.../...

2. DELEGATIONS SPECIALES

Département Comptabilité et Analyse Financière

Pôle Comptabilité

Signatures et paraphes

a)	Madame Laurence ROY , responsable du Pôle Comptabilité, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels. En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Laurence ROY reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	signé
----	--	-------

Mission Analyse Financière

Signatures et paraphes

b)	Madame Sophie FLAURAUD , référente technique de la mission analyse financière, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du département dans la limite du seuil de délégation établi à 700 000 euros, à l'exception des documents portant décisions de principe ou validation d'engagements conventionnels. En l'absence de Madame Ndeye Fatou SENE, Madame Sophie FLAURAUD reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	signé

.../...

Département Maitrise des Risques

Pôle Contrôle des Prestations

Signatures et paraphes

a)	Madame Soizic KERGOSIEN, responsable du Pôle Contrôle des Prestations, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions dans la limite du seuil de délégation établi à 40 000 euros. En l'absence de Monsieur Josselin NEYROLLES, Madame Soizic KERGOSIEN reçoit délégation de signer les documents relevant des attributions du pôle sans limitation de montant.	signé
b)	Madame Nicole THERSIQUEL, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 20 000 euros. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Soizic KERGOSIEN, Madame Nicole THERSIQUEL, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite du seuil de délégation établi à 40 000 euros.	signé
c)	Madame Odile SIVY, contrôlease des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
d)	Madame Julie LE DRIAN, contrôlease des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé

e)	Madame Guarance CARTURAN, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
f)	Madame Corinne VILLETTE, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
g)	Madame Céline PIERRE, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	signé
h)	Madame Laëtitia LE PABIC, contrôeuse des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 10 000 euros.	absente

Pôle Contrôle des Prestations Retraite

Signatures et paraphes

a)	Madame Véronique LANGLOIS, référente technique, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 60 000 euros.	signé
----	--	-------

b)	Monsieur Joël GROT, contrôleur des prestations reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	absent
----	---	--------

c)	Madame Brigitte DERVILY, contrôleuse des prestations, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle dans la limite de 40 000 euros.	signé
----	--	-------

.../...

DEPARTEMENT RECOUVREMENT, ABUS, FAUTES ET FRAUDES

Pôle recouvrement

Signatures et paraphes

a)	Madame July ANGLY, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	absente
b)	Madame Sandrine HOGUIN, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	signé
c)	Madame Géraldine MARCHIX, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les notifications d'imputation d'excédent de versement.	signé
d)	Madame Sophie PELEE DE SAINT MAURICE, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance et mises en demeure.	absente
e)	Madame Sophie PROVOST, technicienne au sein du pôle recouvrement, reçoit mandat de signer les lettres de relance, les mises en demeure et les attestations de régularité sociale.	signé

.../...

Pôle Abus, Fautes et Fraudes

Signatures et paraphes

a)	Madame Anaïs PICARD, responsable du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer les documents relevant des attributions du pôle.	signé
b)	Monsieur Arnaud PELE, technicien au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer : - Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale, - Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros, - Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros, - Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 100 000 euros,	signé
c)	Madame Sabrina ANGER, technicienne au sein du pôle Abus, Fautes et Fraudes, reçoit mandat de signer : - Les demandes de renseignement émises en application du droit de communication et droit d'information prévus aux article L114-19 et L114-16 du code de la sécurité sociale, - Les notifications de la procédure de pénalités financière prévus à l'article L 114-17 du code de la sécurité sociale dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros, - Les demandes de titre de recette dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros, - Les ordres de recouvrer prévus aux articles 28 et 192 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 dans la limite de du seuil de délégation établi à 50 000 euros.	absente

.../...

La présente délégation annule et remplace toutes les délégations précédentes, à compter du 26 août 2025.

A Périgny, le 26 août 2025

L'agent comptable,

signé

Ndeye Fatou SENE

Copie pour information au Directeur transmise le : 26 août 2025
Publication faite le : 26 août 2025

Laurent GALLET

signé

Le Directeur de l'Etablissement national
des invalides de la marine (Enim)